

Appel d'offres

N° 56

le 18 juillet 2019

Coopération germano-africaine en infectiologie

Drafts Infectiology 2020

La Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) lance un nouvel appel à projets pour des projets de recherche à réaliser en commun avec des chercheurs africains dans le domaine des maladies infectieuses y compris leurs aspects sociaux et comportementaux.

L'appel d'offres vise:

- La recherche de maladies infectieuses négligées chez l'homme et l'animal, y compris leurs aspects sociaux et comportementaux.
- L'établissement et l'approfondissement de partenariats équilibrés pour un profit commun, afin de permettre à des scientifiques africains de mener des recherches sur des thèmes d'intérêt local, et d'ouvrir à long terme à la science allemande des possibilités de recherche en Afrique.
- L'objectif central est également de promouvoir et soutenir durablement les carrières académiques et professionnelles de jeunes scientifiques africains dans leurs pays d'origine, pour contribuer à la constitution de capacités de recherche en Afrique.
- En outre on souhaite renforcer les réseaux scientifiques interafricains ; plusieurs partenaires africains peuvent donc participer à un projet.

Pour la conception et la mise en œuvre des projets, il sera souvent nécessaire de trouver des coopérations avec des centres internationaux en Afrique ayant une activité de recherche intensive. C'est pourquoi les partenaires africains peuvent être rattachés aussi à une de ces institutions scientifiques. La DFG souhaite principalement encourager des chercheurs en médecine humaine et vétérinaire à solliciter des subventions pour la recherche de maladies négligées ; les chercheurs en sciences sociales qui s'occupent de ces sujets sont également adressés ; les projets concernant la recherche sur le SIDA, la malaria et la tuberculose, déjà intensivement encouragés par des programmes internationaux, ne doivent constituer qu'une petite partie des projets et ne peuvent être considérés que si des aspects de maladies négligées y sont inclus.

L'appel d'offres ne concerne pas:

- le soutien aux infrastructures (en revanche, on pourra demander des moyens destinés à l'achat d'équipements supplémentaires nécessaires à la recherche projetée)
- le soutien d'études cliniques
- le développement de nouveaux procédés diagnostiques
- la recherche de nouvelles substances pharmacologiques qui ne s'occupe pas en majorité à analyser leurs mécanismes d'action moléculaire
- les projets destinés à la conception de produits

- des études épidémiologiques qui ne visent pas à analyser immédiatement leurs mécanismes de virulence
- des projets limités à la collection et /ou à la séquençage d'échantillons infectiologiques ou d'isolats

Critères d'éligibilité

Le responsable du projet doit être un chercheur employé dans une institution de recherche allemande. Il est prévu cependant que les partenaires africains peuvent également profiter des subventions: les moyens correspondants doivent donc être conjointement sollicités dans les dossiers complets qui sont à déposer plus tard. Pour les conditions de candidature pour la partie allemande, on appliquera les règles habituelles de la DFG. Pour les scientifiques opérant dans des organismes extra- universitaires, on appliquera les règles du devoir de coopération. Pour davantage d'informations à ce sujet, voir la notice n° 50.01 sur le site DFG dans sa version actuelle pour les demandes de subventions.

Il n'est pas possible pour des raisons juridiques d'accepter des projets déposés uniquement par des partenaires qui ne sont pas intégrés dans le système scientifique allemand. Au moins un des coordinateurs de projet doit travailler dans le système allemand. Il n'est pas possible de demander des relèvements de salaire pour les porteurs de projet ou les participants au projet en Afrique. Les moyens de la DFG ne peuvent être demandés que pour les travaux effectués par des participants au projet en Allemagne et dans les pays africains; la participation de chercheurs provenant d'autres pays est possible sous condition qu'ils soient financés par d'autres sources.

Forme de pré-propositions

Dans un premier temps, des propositions doivent être soumises sous forme de pré-propositions:

- 6 pages max. par pré-proposition (critère d'exclusion)
- C.V. de 2 pages max. du proposant potentiel avec 10 publications max. par C.V. du proposant
Les C.V. doivent être téléchargés sous forme de documents individuels.
- Les proposant sont des scientifiques qui demanderont des moyens s'ils sont invités à soumettre une proposition complète.

Ces pré-propositions contiendront:

- un tableau récapitulatif de tous les proposant potentiels
- la description scientifique du projet
- la conception de la coopération
- un concept concernant la formation continue de la relève scientifique sur le site africain
- une présentation brève de l'infrastructure dont dispose le partenaire africain

Veillez noter que:

- Le détail des coûts attendus n'est dans un premier temps pas nécessaire.
- Les pré-propositions doivent être impérativement déposés par les partenaires allemands en langue anglaise.
- Les partenaires africains ne peuvent pas se présenter comme porteurs du projet tout seuls, indépendamment de leurs collègues allemands.
- Les partenaires allemands et africains doivent former une équipe intégrée et le budget accordé sera distribué aux partenaires selon les positions demandées du projet.

- Les projets doivent être dans un premier temps esquissés pour une durée de trois ans; mais des demandes de prolongation seront possibles, conformément aux procédures habituelles de la DFG.
- Suivant l'objectif de cet appel à projets qui est de renforcer les capacités de recherche sur les sites africains, il est hautement souhaitable de faire parvenir la majorité du budget accordé aux partenaires africains.

Procédure

Les pré-propositions seront d'abord évalués par un groupe d'experts internationaux. Une fois l'expertise terminée, les responsables allemands des projets seront informés de la recommandation des experts.

Date limite

La date limite pour la soumission des pré-propositions, exclusivement sous forme numérique (courriel avec pré-proposition en pièce jointe et avec « confirmation de lecture » activée) et uniquement au portal elan de la DFG est le **04 décembre 2019**. Choisissez l'entrée de l'appel à projets « **Drafts Infectiology 2020** ». S'il s'agit de votre première demande déposée à la DFG: Merci de respecter la nécessité de s'enregistrer au portal elan de la DFG avant de télécharger votre pré-proposition.

Informations complémentaires

Afin de garantir une réponse rapide, veuillez adresser vos questions par écrit à infectiology@dfg.de. Les demandes déposées à d'autres adresses ne peuvent pas être traitées.

Version allemande, anglaise et portugaise:

www.dfg.de/download/pdf/foerderung/internationales/kooperation_afrika/2020_call_infectiology_de.pdf
www.dfg.de/download/pdf/foerderung/internationales/kooperation_afrika/2020_call_infectiology_en.pdf
www.dfg.de/download/pdf/foerderung/internationales/kooperation_afrika/2020_call_infectiology_pt.pdf

L'appel à projets est accessible par le portal elan:

<https://elan.dfg.de/en/>

La notice n° 50.01en «Guidelines Research Grants Programme»:

www.dfg.de/foerderung/formulare/

Contact à la DFG pour les questions scientifiques:

Dr. Andreas Strecker, tél. +49 228 885-2530, infectiology@dfg.de

Contact à la DFG pour les questions formelles et d'informations techniques (elan):

Bettina Schilling, tél. +49 228 885-2391, infectiology@dfg.de